

ALERTER

Comment et qui ?

Différentes possibilités s'offrent à vous

L'**exprimer** au cadre de santé, à l'infirmière, aux soignants

Adresser un courrier à la direction de l'établissement

Envoyer à la direction une fiche de signalement à votre disposition dans le livret d'accueil ou sur le présentoir à disposition dans le service

Appeler le secrétariat de direction au **02 99 98 46 09**
Ou envoyer un mail à **secretariat-direction@chmarchesdebretagne.fr**

Remplir le questionnaire de satisfaction à disposition dans le livret d'accueil sanitaire ou d'accueil temporaire

Contacter les représentants des usagers (CRUQ-PC) ou le Conseil de Vie Sociale (*noms ci-après*)

Appeler
Allo Maltraitance
3977

INFORMER

- ▶ Votre signalement est **pris en compte** et étudié au plus vite **par la direction** et la cellule qualité
- ▶ un **retour** sous forme de courrier vous est adressé ou une rencontre vous est proposée
- ▶ Il est transmis aux **instances compétentes**
- ▶ Vous pouvez, si vous le souhaitez **saisir un médiateur** pour la rencontre avec vous-même et/ou vos proches.
- ▶ Si vous avez quitté l'établissement, cette **rencontre est programmée dans les 8 jours**.
- ▶ Si vous êtes présent, le médiateur s'efforce de vous rencontrer **avant votre sortie**.
- ▶ Une **déclaration** peut-être faite par la direction de l'établissement à l'Agence Régionale de Santé, **ARS**, **selon la gravité des faits**.

CONTACTER

Les instances compétentes pour vous aider :

- **LA DIRECTION**
- **LE CVS**
- **LA CRUQ-PC**

Comment saisir les membres de la Direction, CRUQ-PC ou CVS ?

LA DIRECTION :

Par écrit

Madame BETTLER

Centre Hospitalier des Marches de Bretagne
9, rue de Fougères
35560 ANTRAIN

Par téléphone 02 99 98 46 09

Par email

secretariat-direction@chmarchesdebretagne.fr

LA CRUQ-PC :

La Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge

- **Veille** au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches
- **Contribue**, par ses avis et propositions, à l'amélioration de la politique d'accueil et de la prise en charge des résidents, patients et professionnels.

Le secrétariat de direction vous mettra en relation avec ses membres.

Tél : 02 99 98 46 09/

secretariat-direction@chmarchesdebretagne.fr

Les membres de la CRUQ-PC.

1- Les représentants des usagers

Mme J. CHAUVIN  **ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER®**
www.francealzheimer.org
Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide

Mme M. GOUSSIN  **EFFICACES SOLIDAIRES**
Association des accidentés de la vie

2- Les médiateurs non médicaux

Mme G. PERHIRIN, Ergothérapeute,
Et son suppléant M. K. BACCOUCHE,
Diététicien,

3- Les médiateurs médicaux

M. le Docteur JF. RICONO,
Et son suppléant le Docteur C. ROUSSEAU

LE CVS :

Le Conseil de Vie Sociale

- favorise la participation et l'expression des personnes accueillies en EHPAD ainsi que celles de leur famille ou tuteur.

Le secrétariat de direction vous mettra en relation avec ses membres :

- Tél : 02 99 98 46 09/
- secretariat-direction@chmarchesdebretagne.fr

Les membres du CVS

Site d'ANTRAIN

1- Le président du CVS

M. A. PIGEARD

2- Représentants des Familles

Mme G. RONDIN

Mme MN LEFEUVRE,
ENJ135

3- Représentants du personnel

Mme C. GRELET
Mme N. RICHARD
Mme M. GARNIER

4- Représentants l'organisme gestionnaire

Mme E.BEASSE
Mme J. CHAUVIN

Site de St BRICE

Mme C. LOYSANCE

M. A. GOBY

Mme J. GILBERT
Mme M. BAZIN

Mme S. BREGAINT
Mme M. GUILLARD
Mme C. DUFOUR

Mme E. CONSTANCY
Mme J. CHAUVIN



Vous êtes

**Patient ou résident,
Famille ou proche,
Visiteur, Professionnel**

au Centre hospitalier des Marches de Bretagne ...

VOUS RENCONTREZ

Une difficulté

Une négligence

Un fait de maltraitance

Que faire ???